

**Objet : Avenant n°2- Marché public de services n°2022-05-20 : Mise à disposition des équipements, transport et traitement des déchets – Déchèterie de Donzère**

Vu les articles L.5211-1, L.5211-10, L.212-29 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-3 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) du 15 octobre 2020 relative aux délégations données au Président par le Comité Syndical ;

Vu la décision n°2022-10 introduisant la passage d'un avenant n°1 ;

Vu l'avis de la CAO du 28 mai 2025 ;

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :**

- Que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, adhérente au Syndicat des Portes de Provence a signé avec la société SUEZ RV Centre Est un marché de prestation de services relatif à la mise à disposition de la déchèterie de Donzère et au gardiennage de celle-ci pour une durée de trois ans renouvelable une fois trois ans ;

- Que par application de ses statuts, le Syndicat des Portes de Provence a lancé un marché public de services sans publicité ni mise en concurrence par application de l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique avec la société SUEZ RV Centre Est visant à la mise à disposition des équipements, le transport et la valorisation des déchets issus de la déchèterie de Donzère pour une durée de trente-sept mois renouvelable une fois trois ans ;

- Dans le cadre des clauses du marché signé, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a sollicité le Syndicat des Portes de Provence, la Communauté de Communes souhaiterait prolonger les prestations en cours afin notamment de lui permettre de concevoir à terme une nouvelle déchèterie.

Il apparaît, néanmoins, que malgré la possibilité de reconduction de 3 ans prévue au marché, l'acte d'engagement dudit marché a entériné un montant de prestations pour l'exécution des prestations sur 37 mois qui correspondent à la durée du marché hors période de reconduction. De ce fait, la reconduction envisagée n'est pas possible et une nouvelle consultation devra être mise en œuvre.

Afin de concerter l'ensemble des partis et afin de prévoir une nouvelle consultation il est donc envisagé de prolonger les prestations jusqu'au 31 décembre 2025.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Il sera conclu avec l'entreprise SUEZ RV Centre Est, 8 Chemin des Vergers – 26600 PONT DE L'ISERE, immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET 343 488 508 00080, un avenant n°2 de prolongation de services pour la mise à disposition des équipements, le transport et la valorisation des déchets issus de la déchèterie de Donzère.

**ARTICLE 2 :**

Ce marché, conclu initialement pour une durée de 37 mois à compter du 1er octobre 2022 soit jusqu'au 31 octobre 2025 est prolongé de 2 moi soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 3 :**

Le montant des dépenses a engager au titre de cet avenant n°2 est arrêté à 24 224.06 €.HT soit 26 646.46€.TTC.

**ARTICLE 4 :**

Le montant initial du marché est ainsi porté à la somme de 519 606.02€.TTC

**ARTICLE 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 28 mai 2025  
Pour le Pouvoir Adjudicateur,

**Le Président du SYPP  
Alain GALLU**


Syndicat des Portes de Provence  
pour le traitement des déchets



## MARCHES PUBLICS

### PV de la commission d'appel d'offres AVENANT N° 02

#### Composition de la commission d'appel d'offre

- Date de la réunion (cf. convocation n°2025.05.04) : 28/05/2025 Pierrelatte
- Membres de la commission d'appel d'offres (membres à voix délibérative)

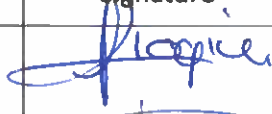
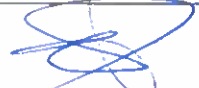
Prénom, nom	Qualité
GALLU Alain, Président Titulaire	Le président de la commission d'appel d'offres
COURBIS Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
RIEU Roland	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
<del>AARAB Mounir</del>	<del><input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant</del>
SALIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
SAVATIER Paul	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant

Le quorum est atteint : (Délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics - Chapitre IV Article 13-6- « La commission ne peut valablement siéger que si la moitié des membres ayant voix délibérative y compris le président est effectivement présente, avec un minimum de trois personnes »)


oui       non

La commission d'appel d'offres **peut** – ~~ne peut pas~~ valablement siéger (barrer la mention inutile)

- *Invités avec voix consultative :*

Prénom, nom	Qualité	Signature
Sébastien LIOGIER	Responsable du service instructeur :	
Gwendoline PELLET	Directrice générale d'établissement :	

- *Autres personnes assistant à la séance de la commission*

Prénom, nom	Qualité	Signature
HONORINE VIDIL	Secrétariat de la commission :	

## Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

SYPP, Numéro national d'identification : 25260255200025, Immeuble le Septan - Entrée A, 8 av. du 45ème Rt - Immeuble le Septan - Entrée A, Quartier Saint-Martin, 26200, Montélimar, F, Téléphone : (+33) 4 75 00 25 35, Courriel : sebastien.liogier@sypp.fr , Fax : (+33) 4 75 00 25 42, Code NUTS : FRK23 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.sypp.fr> Adresse du profil acheteur : <http://www.sypp.fr>

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Immeuble le Septan,  
8, avenue du 45<sup>ème</sup> R.T.  
26200 Montélimar  
Tél : 04 75 00 25 35

Représentant légal du Syndicat des Portes de Provence, coordinateur du groupement de commandes :  
Monsieur le président du SYPP ou son représentant par délégation.

## Identification du titulaire du marché public

SUEZ RV CENTRE EST  
8 chemin du Verger  
26600 PONT DE L'ISERE  
SIRET n°343 488 508 00080

## Objet du marché public

Par marché notifié en date du 29 août 2022, le Syndicat des Portes de Provence a confié au titulaire SUEZ RV Centre Est la mise à disposition d'équipements, le transport et le traitement des déchets issus de la déchèterie de Donzère.

Un première avenant a été pris et notifié pour adjoindre de nouvelles prestations par décision D-22-10 du 16 septembre pour un montant de 10 440.00 € HT

Date de la notification du marché public : 29 aout 2022

Durée d'exécution du marché public : 37 mois.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 437 705.05€
- Montant TTC : 481 475.56€

Montant suite à avenant n°1 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 448 145.05€
- Montant TTC : 492 490.12€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 2.29 %

Montant suite à la proposition d'avenant n°2 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 472 369.11€
- Montant TTC : 519 606.02€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 7.92 %

## Avis de la commission d'appel d'offres

Le rapport du service instructeur annexé au présent procès-verbal rappelle les conditions du marché initial, expose les motifs détaillés de recours à l'avenant, mentionne le cas échéant les précédents avenants.

Suite à l'exposé du rapport, la commission prononce un :

avis favorable

avis défavorable

à la passation de l'avenant n° 2 au marché.






Le nouveau montant du marché sera de 519 606.02€.TTC

Le nouveau montant HT du marché, soit 472 369.11 €.HT, représente une augmentation de 34 664.06 €.HT par rapport au montant initial du marché, soit 7.92 %.

## Observation de la commission d'appel d'offres

## Signature des membres de la commission d'appel d'offres

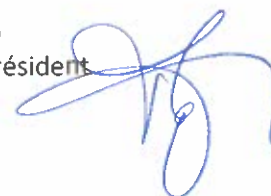
(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
GALLU Alain, Président Titulaire	
COURBIS Yves Titulaire	
BERRARD Philippe Suppléant	
RIEU Roland Titulaire	
CHAUTARD Olivier Suppléant	
AARAB Mounir Titulaire	
SICARD Jean-Claude Suppléant	
SALIN Olivier Titulaire	
MOLINIE Sylvie Suppléante	
SAVATIER Paul Titulaire	
VALAYER Pierre-André Suppléant	

## Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

À Montélimar, le 28 mai 2025

Alain GALLU, Président



## Objet de l'avenant

### Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des clauses du marché signé, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a sollicité le Syndicat des Portes de Provence, la Communauté de Communes souhaiterait prolonger les prestations en cours afin notamment de lui permettre de concevoir à terme une nouvelle déchèterie.

Il apparaît, néanmoins, que malgré la possibilité de reconduction de 3 ans prévue au marché, l'acte d'engagement dudit marché a entériné un montant de prestations pour l'exécution des prestations sur 37 mois qui correspondent à la durée du marché hors période de reconduction. De ce fait, la reconduction envisagée n'est pas possible et une nouvelle consultation devra être mise en œuvre.

Afin de concerter l'ensemble des partis et afin de prévoir une nouvelle consultation il est donc envisagé de prolonger les prestations jusqu'au 31 décembre 2025.

### Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10 %.....
- Montant HT : 24 224.06 € .....
- Montant TTC : 26 646.46 € .....
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.53 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 472 369.11 € .....
- Montant TTC : 519 606.02 € .....



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 02

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Immeuble le Septan,  
8, avenue du 45<sup>ème</sup> R.T.  
26200 Montélimar  
Tél : 04 75 00 25 35

Représentant légal du Syndicat des Portes de Provence, coordinateur du groupement de commandes :

Monsieur le président du SYPP ou son représentant par délégation.

### B - Identification du titulaire du marché public

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.)*

SUEZ RV CENTRE EST  
8 chemin du Verger  
26600 PONT DE L'ISERE  
SIRET n°343 488 508 00080

### C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Par marché notifié en date du 29 août 2022, le Syndicat des Portes de Provence a confié au titulaire SUEZ RV Centre Est la mise à disposition d'équipements, le transport et le traitement des déchets issus de la déchèterie de Donzère. Un première avenant a été pris et notifié pour adjoindre de nouvelles prestations par décision D-22-10 du 16 septembre pour un montant de 10 440.00 €.HT

☒ Date de la notification du marché public : 29 aout 2022

☒ Durée d'exécution du marché public : 37 mois.

☒ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 437 705.05€
- Montant TTC : 481 475.56€

☒ Montant suite à avenant n°1 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 448 145.05€
- Montant TTC : 492 490.12€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 2.29 %
- 

☒ Montant suite à avenant n°2 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 472 369.11€
- Montant TTC : 519 606.02€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 7.92 %

## MARCHES PUBLICS

### PV de la commission d'appel d'offres AVENANT N° 02

#### Composition de la commission d'appel d'offre

- Date de la réunion (cf. convocation n°2025.05.04) : 28/05/2025 salle du conseil municipal ALLAN
- Membres de la commission d'appel d'offres (membres à voix délibérative)

Prénom, nom	Qualité
GALLU Alain, Président Titulaire	Le président de la commission d'appel d'offres
COURBIS Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
RIEU Roland	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
AARAB Mounir	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
SALIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant
SAVATIER Paul	<input checked="" type="checkbox"/> Membre titulaire - <input type="checkbox"/> Membre suppléant

Le quorum est atteint : (Délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics - Chapitre IV Article 13-6- « La commission ne peut valablement siéger que si la moitié des membres ayant voix délibérative y compris le président est effectivement présente, avec un minimum de trois personnes »)

oui                       non

La commission d'appel d'offres **peut – ne peut pas** valablement siéger (*barrer la mention inutile*)

- *Invités avec voix consultative :*

Prénom, nom	Qualité	Signature
Sébastien LIOGIER	Responsable du service instructeur :	
Gwendoline PELLET	Directrice générale d'établissement :	

- *Autres personnes assistant à la séance de la commission*

Prénom, nom	Qualité	Signature
HONORINE VIDIL	Secrétariat de la commission :	

## Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

SYPP, Numéro national d'identification : 25260255200025, Immeuble le Septan - Entrée A, 8 av. du 45ème Rt - Immeuble le Septan - Entrée A, Quartier Saint-Martin, 26200, Montélimar, F, Téléphone : (+33) 4 75 00 25 35, Courriel : sebastien.liogier@sypp.fr , Fax : (+33) 4 75 00 25 42, Code NUTS : FRK23 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.sypp.fr> Adresse du profil acheteur : <http://www.sypp.fr>

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Immeuble le Septan,  
8, avenue du 45<sup>ème</sup> R.T.  
26200 Montélimar  
Tél : 04 75 00 25 35

Représentant légal du Syndicat des Portes de Provence, coordinateur du groupement de commandes :  
Monsieur le président du SYPP ou son représentant par délégation.

## Identification du titulaire du marché public

SUEZ RV CENTRE EST  
8 chemin du Verger  
26600 PONT DE L'ISERE  
SIRET n°343 488 508 00080

## Objet du marché public

Par marché notifié en date du 29 août 2022, le Syndicat des Portes de Provence a confié au titulaire SUEZ RV Centre Est la mise à disposition d'équipements, le transport et le traitement des déchets issus de la déchèterie de Donzère.

Un première avenant a été pris et notifié pour adjoindre de nouvelles prestations par décision D-22-10 du 16 septembre pour un montant de 10 440.00 €.HT

Date de la notification du marché public : 29 aout 2022

Durée d'exécution du marché public : 37 mois.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT: 437 705.05€
- Montant TTC : 481 475.56€

Montant suite à avenant n°1 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT: 448 145.05€
- Montant TTC : 492 490.12€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 2.29 %

Montant suite à la proposition d'avenant n°2 du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT: 472 369.11€
- Montant TTC : 519 606.02€
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : 7.92 %

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Vincent PONS Directeur d'Agence Sillon ALPIN- SUEZ RV CENTRE EST	23 juin 2025	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À Montélimar, le 27/05/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



## D- Objet de l'avenant

### Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des clauses du marché signé, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a sollicité le Syndicat des Portes de Provence, la Communauté de Communes souhaiterait prolonger les prestations en cours afin notamment de lui permettre de concevoir à terme une nouvelle déchèterie.

Il apparaît, néanmoins, que malgré la possibilité de reconduction de 3 ans prévue au marché, l'acte d'engagement dudit marché a entériné un montant de prestations pour l'exécution des prestations sur 37 mois qui correspondent à la durée du marché hors période de reconduction. De ce fait, la reconduction envisagée n'est pas possible et une nouvelle consultation devra être mise en œuvre.

Afin de concerter l'ensemble des partis et afin de prévoir une nouvelle consultation il est donc envisagé de prolonger les prestations jusqu'au 31 décembre 2025.

### Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10 %.....
- Montant HT : 24 224.06 € .....
- Montant TTC : 26 646.46 € .....
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.53 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10%.....
- Montant HT : 472 369.11 € .....
- Montant TTC : 519 606.02 € .....